

Madame, Monsieur

Vous appréciez l'action menée depuis 1989 par Arts à la Pointe pour permettre aux arts plastiques et à la musique vivante classique et contemporaine et de rencontrer un large public.

C'est le résultat de l'engagement de bénévoles réunis dans un cadre associatif intercommunal (**Cap Accueil**) qui participent ainsi au développement culturel et économique du territoire du Cap Sizun **en ajoutant à sa vocation touristique** (Pointe du Raz Grand site de France) **une dimension culturelle** propre à fidéliser un public exigeant de 40 000 visiteurs et spectateurs en moyenne..

Soutenu par les pouvoirs publics, **Arts à la Pointe ne peut se passer du soutien des acteurs économiques qui donnent au tissu social sa cohésion et son identité.**

Pour permettre aux particuliers et aux entreprises de contribuer à cette démarche et conformément à la loi du 1^{er} août 2003 relative au mécénat culturel, **les dons adressés à notre association (reconnue d'intérêt général) ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66% du montant du don pour les particuliers et 60% pour les entreprises** (articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts).

Dès réception de votre don nous vous retournerons **un reçu fiscal** à joindre à votre prochaine déclaration de revenu.

D'avance merci.

Claude Bouvier
de Cap Accueil/Arts à la Pointe

Vous pouvez expédier votre chèque à l'ordre d'Arts à la Pointe avec ce coupon complété à :

Cap Accueil/Arts à la Pointe
9, rue Lamartine
29770 Audierne



Trouvez ci-joint un chèque de : 80 €, 180 €, 250 €, _____ €

correspondant à mon soutien aux activités d'Arts à la Pointe

Particulier **Entreprise**

Nom Prénom ou Raison sociale : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

DATE : _____ Signature : _____

Je souhaite recevoir un reçu fiscal conforme aux dispositions réglementaires pour la déduction d'impôt concernant le mécénat.